



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-754**

**Séance publique du**

**12 juillet 2021**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210712- lmc1198207-DE-1-1
Date de signature : 16/07/2021
Date de réception : vendredi 16 juillet 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN 2021 AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT EN FAVEUR  
DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAP**

Le 12 juillet 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/07/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Francis TAULAN, Madame Béatrice BENDELE à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA à Madame Elisabeth HUARD, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME.  
Secrétaire : Rémi CAPEAU

Monsieur Laurent DILLINGER donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Vie Citoyenne et Proximité  
Direction Santé Publique et Handicap

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 JUILLET 2021

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Laurent DILLINGER

**Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN 2021 AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAP- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du soutien apporté par les différentes associations et partenaires aux personnes en situation de handicap, la Ville d'Aix-en-Provence apporte sa contribution sous forme de subventions de fonctionnement.

Afin de maintenir ces activités, je vous propose d'octroyer à chaque association ou partenaire qui sont listés dans le tableau, ci-dessous, les subventions mentionnées qui suivent :

Ces dotations participent à la continuité des actions menées tout au long de l'année. Depuis 2020, la crise sanitaire liée au virus de la Covid 19 a contraint l'ensemble des associations à repousser leurs actions, à repenser leurs missions et à s'adapter aux nouvelles contraintes sanitaires. Ces dernières continuent de mener des actions fondamentales en faveur des personnes en situation de handicap.

Ces propositions ont été validées le 1er avril 2021.

Subvention de fonctionnement 2021 : Ligne budgétaire N° 521 6574 925 (N°6356) Aide sociale personnes handicapées adultes (43 620 euros)

Association/ Partenaire (n° tiers)	Objet	Attribué en 2019	Attribué en 2020	Proposition attribution CM 12/07/2021	Convention
<b>AFTC 13</b> (42198)	Défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des victimes de traumatisme crânien et cérébro lésés	<b>3500</b>	<b>4500</b>	<b>4500</b>	Non
<b>ESPOIR PROVENCE</b> (9233)	Améliorer l'état physique, intellectuel et physique des enfants et adolescents atteints de déficience mentale afin d'aider leur intégration dans la vie et notamment dans le cadre d'un Groupe d'entraide mutuelle (GEM)	<b>16000</b>	<b>16000</b>	<b>16000</b>	Non
<b>SURDI 13</b> (50012)	Représenter et défendre les intérêts des devenus sourds. Soutenir la recherche sur la surdité. Informer conseiller les malentendants	<b>1000</b>	<b>1000</b>	<b>1000</b>	Non
<b>CLUB HANDI SPORT AIXOIS</b>	Développer et promouvoir les APS, les loisirs, la compétition en direction des personnes en situation de handicap	<b>2120</b>	<b>2000</b>	<b>2000</b>	Convention 2021-663 du 11 juin 2021 (Sports-Handicap)
<b>SOURCE</b> (100730)	Accueil des personnes handicapées pour l'insertion sociale et culturelle	<b>8000</b>	<b>7000</b>	<b>5000</b>	Non
<b>SANTÉ SPORT PROVENCE</b> (102290)	Accompagnement, par coach sportif du centre médico sportif porté par l'association, d'enfants et de jeunes adultes en situation de handicap	<b>5000</b>	<b>6120</b>	<b>8000</b>	Non
<b>THEATRES ET CHANSONS - Le Petit Duc</b> (9356)	Création, promotion et diffusion de spectacles, musiques, danses de toutes personnes qu'ils peuvent aider dont personnes en situation de handicap	<b>5000</b>	<b>2500</b>	<b>2500</b>	Convention 2019-092 du 22 mars 2019 (Direction Culture)
<b>ASSOCIATION FRANCAISE DES DIABETIQUES</b> (102753)	Amélioration des conditions de vie des diabétiques	<b>1000</b>	<b>1000</b>	<b>1000</b>	Non
<b>ASSOCIATION VALENTIN HAUY</b> (108264)	Actions au service des aveugles et des mal-voyants	/	<b>2000</b>	<b>2000</b>	Non
<b>CREEDAT</b> (42127)	Etudes diagnostiques adaptations techniques des lieux de vie des personnes en situation de handicap	<b>1000</b>	/	<b>620</b>	Non
<b>3A Animations Activités Adaptées</b> (42129)	Activités multisport pour traumatisés crâniens et lésé cérébraux	/	/	<b>1000</b>	Non

Subvention de fonctionnement 2021 : Ligne budgétaire N° 521 6574 925 (N°6359) Aide sociale enfants handicapés (9900 euros)

Association/ Partenaire (n° tiers)	Objet	Attribué en 2019	Attribué en 2020	Proposition attribution CM 12/07/2021	Convention
<b>AVIATION SANS FRONTIÈRES</b> (43528)	Mettre ses moyens et compétences aéronautiques de ses membres au service des malades. Organise journées découvertes pour personnes handicapées	<b>2500</b>	<b>2500</b>	<b>1000</b>	Non
<b>EQUUS</b> (22839)	Dispenser des séances de thérapie avec le cheval, des cours d'équitation adaptée pour des personnes en situation de handicap	<b>5000</b>	<b>5400</b>	<b>3900</b>	Non
<b>APAR</b> (47137)	Appui et accompagnement des familles concernées par des personnes diagnostiquées autistes	<b>1000</b>	<b>2000</b>	<b>4000</b>	Non
<b>TRISOMIE 21</b> (48970)	Inclusion de la personnes porteuse de trisomie 21 dans la société de la naissance à l'âge adulte Accompagnement des parents pendant la grossesse lors d'un dépistage prénatal	<b>1000</b>	/	<b>1000</b>	Non

Subvention exceptionnelle 2021 : Ligne budgétaire N° 521 6748 925 (N°6357) Aide sociale personnes handicapées adultes (850 euros)

Association/ Partenaire (n° tiers)	Objet	Attribué en 2019	Attribué en 2020	Proposition attribution CM 12/07/2021	Convention
<b>SOURCE</b> (100730)	Projet atelier audiovisuel et multimedia (cinéma) en partenariat avec l'AFTC 13	/	/	<b>850</b>	Non

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à ces associations les subventions de fonctionnement pour l'année 2021 ;
- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de Quarante-trois mille six cent vingt euros (43 620 euros) sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire N° 521 6574 925 (N°6356) - Aide sociale personnes handicapées adultes - **Subventions de fonctionnement** - qui présente les disponibilités suffisantes.

- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de Neuf mille neuf cents euros (9 900 euros) sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire n° 521 6574 (6359) - Aide sociale pour enfants handicapés - **Subventions de fonctionnement** qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de Huit cent cinquante euros (850 euros) sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire n° 521 6748 925 (N°6357) Aide sociale personnes handicapées adultes - **Subventions exceptionnelles** - qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ADOPTER** l'avenant figurant en annexe concernant l'association « Théâtre et chansons » et autoriser sa signature à Madame le Maire ou à l'élu délégué.

DL.2021-754 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN 2021 AUX ASSOCIATIONS  
OEUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - DIRECTION  
SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAP-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

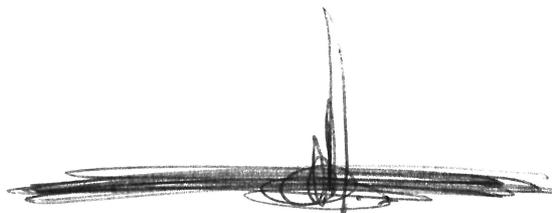
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Amandine JANER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLÉES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00